

Montréal, le 29 juin 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Éric Fraser  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A9

**OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes  
comptables découlant du passage aux principes comptables  
généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)  
Dossier de la Régie R-3927-2015**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre de ce jour requérant un délai additionnel pour la transmission des réponses du Transporteur et du Distributeur à la demande de renseignements no. 1 de la Régie dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accorde ce délai supplémentaire et attendra donc les réponses à cette demande **d'ici 12h le 30 juin 2015**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml